

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 26	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 9	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 9 mai 2017

Vote(s) pour : 26
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 mai 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-05-15-BD-5 :

ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle n°4.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Traité de Concession d'Aménagement en date du 27 octobre 2003 relatif à l'aménagement de la ZAC de Marly Belle Fontaine et ses avenants,

VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SEBL, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder une emprise foncière de 2 328 m² sur la ZAC de Marly Belle Fontaine,

CONSIDERANT la qualité du projet,

VU les modalités de cession du lot n°4 suivantes :

Maître d'ouvrage

- SCI LEDI, installée à BONDUES (59910)

Parcelle et droits à construire

- Lot n°4 : 2 328 m²
- Droits à construire : 550 m² de Surface de Plancher

Montant de la cession

Le montant de la cession, sur la base du prix bilan à destination des activités artisanales, fixé à 39,50 € HT/m² de terrain, est de 91 956 € HT, TVA en sus.

Modalités de paiement

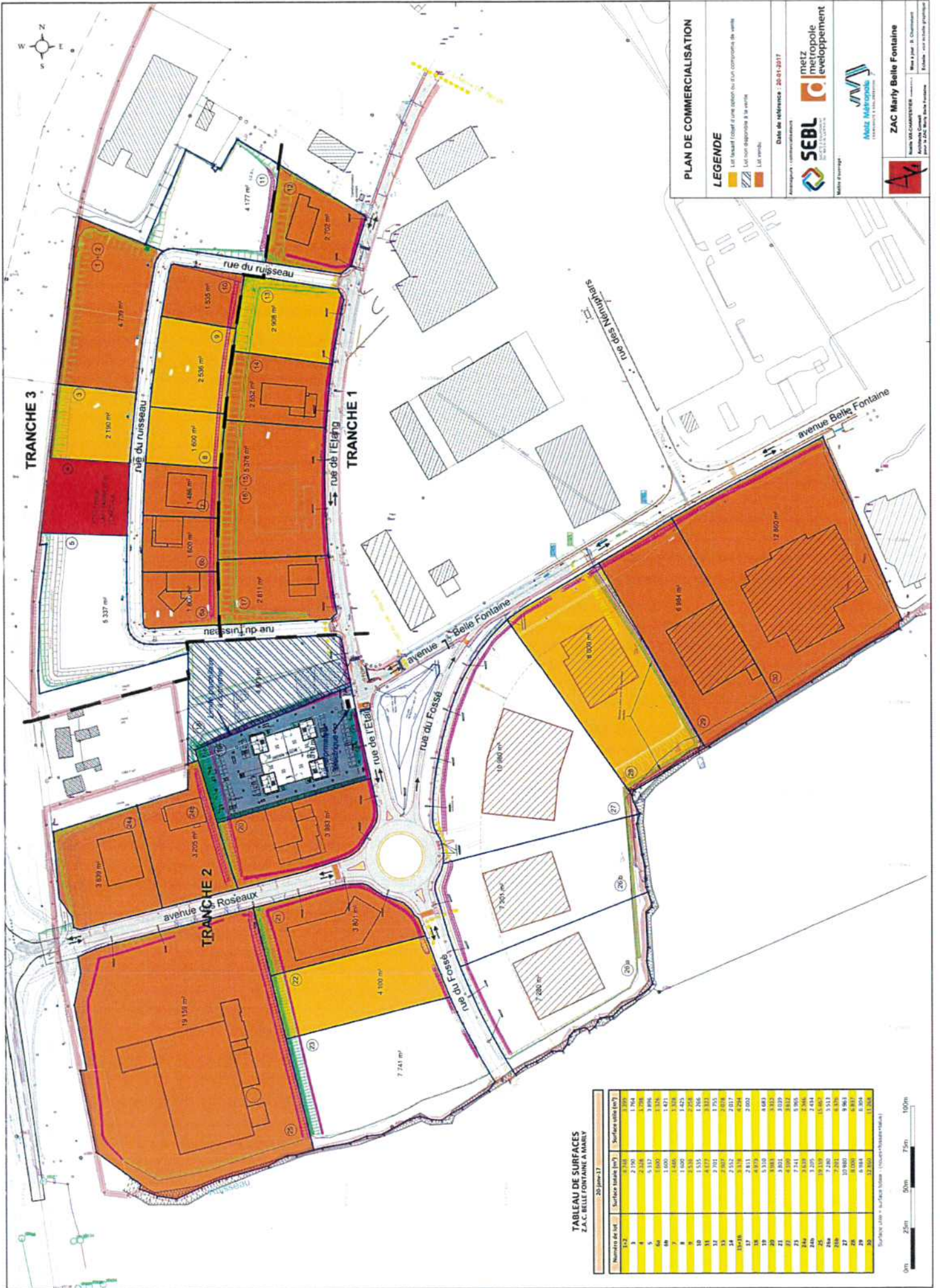
- 10% du prix hors taxe à la signature du compromis de vente, soit 9 195,60 €.
- Le solde du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agréer les modalités de cession du lot n°4 de la ZAC de Marly Belle Fontaine au bénéfice du maître d'ouvrage mentionné ci-dessus pour l'implantation des sociétés de travaux publics FTCS FORAGE, SAFT TARRIERE et FORETUDE INGENIERIE, spécialisées dans le forage dirigé.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 mai 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





PLAN DE COMMERCIALISATION

LEGENDE

- Lot faisant l'objet d'une option de plus compétence de vente
- Lot non déposé à la vente
- Lot vendu

Date de référence : 26-01-2017

Aménagement : commercialisation

SEBL **metz metropole developpement**

Aménagement Commercial
pour la ZAC Belle Fontaine - Mably

Mairie d'Amberg
Aménagement Commercial

ZAC Marly Belle Fontaine
Mairie d'Amberg
pour la ZAC Belle Fontaine - Mably

TABEAU DE SURFACES
Z.A.C. BELLE FONTAINE A MABLY

26 Janvier 17

Numéro de lot	Surface totale (m²)	Surface utile (m²)
1	3 300	3 300
2	2 700	1 764
3	2 228	1 278
4	5 317	3 898
5	1 000	1 000
6a	1 600	1 600
6b	1 600	1 600
7	1 425	1 425
8	1 000	1 000
9	2 535	2 258
10	1 535	1 266
11	8 028	1 112
12	1 000	1 000
13	2 007	2 007
14	2 552	2 817
15	3 339	4 294
16	2 811	2 002
17	2 811	2 002
18	5 100	4 484
19	3 083	3 412
20	3 021	3 039
21	4 099	3 812
22	2 500	2 500
23	3 205	2 434
24	19 139	15 467
25	7 280	5 513
26a	10 800	8 864
26b	10 800	8 864
27	6 984	6 984
28	12 800	12 800
29	4 000	4 000
30	22 000	13 264

Surface utile = surface totale - (couvertures/terrasses)



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 mai 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Metz à Vélo : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 2 – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 ^{er} juillet 2017. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Grille tarifaire	1	
<i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif des offres de location vélos.	1	
Point 3 – Avenant de prorogation au contrat programme de durée Barème E Eco Emballages. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Avenant 2.	1	
Point 4 – Adhésion au CERECO : modification du montant de la cotisation annuelle. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
Point 5 – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 4. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 6 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité et approbation de l'avenant 10 au traité de concession. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Plan de commercialisation.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux financiers. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Note de conjoncture. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Avenant 10.	1	
<i>Annexe</i> : Evaluation financière de la mission d'acquisition foncière – Indivision Mazure.	1	
Point 7 – Participation au fonctionnement de l'ADIL57 pour l'année 2017. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
<i>Annexe</i> : Convention de partenariat. <input checked="" type="checkbox"/>	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 16 mai 2017

Pour le Président

Le Directeur Général des Services

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
17 MAI 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Hélène KISSEL

